



# Fiche formation

## Etre élu au Conseil de la Vie Sociale (CVS)




### Contexte





Défini par le décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au Conseil de la Vie Sociale (CVS) et aux autres formes de participation institués, le CVS fait partie des outils de la loi 2002-2 destinés à garantir les droits des personnes accompagnées et leur participation au fonctionnement de l'établissement d'accueil.

Instance réglementaire avec un rôle consultatif, le CVS constitue un lieu d'expression des droits des personnes accompagnées. De part leur fonction de représentants, les élus du CVS sont porteurs de la parole des autres usagers et contribuent donc au développement de l'exercice à la citoyenneté.

Le décret du 25 avril 2022 modifie et élargit la composition du CVS. Il modifie le fonctionnement de cette instance en instaurant l'obligation d'élaborer un règlement intérieur. Il élargit la consultation obligatoire du CVS sur de nouvelles questions intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service. Il permet la participation au CVS de représentants externes à l'établissement.

Cette formation sera l'occasion pour les élus ou futurs candidats de mieux cerner le rôle de représentant et le fonctionnement du CVS. Elle constitue aussi l'occasion pour les établissements d'accompagner à l'exercice des droits et des libertés et donc de contribuer au renforcement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

<p><b>Pas de prérequis</b> pour suivre cette sensibilisation</p> <p><b>Durée</b> 2 demi-journées non consécutives (si possible)</p> <p><b>Date(s)</b> à définir</p> <p><b>Horaires</b> 09h00-12h00</p> <p><b>Lieu</b> à définir</p> <p><b>Effectif :</b> 15 personnes maximum</p>	<p><b>Participants/Public</b></p>  <p>Elus ou futurs candidats au CVS (représentants des personnes accueillies ou accompagnées en priorité)</p>
	<p><b>Modalités</b></p>  <p>Formation réalisée en présentiel avec remise de supports papier et transmission des documents internes existants</p>
	<p><b>Objectifs généraux</b></p>  <p>Favoriser l'expression des droits et la participation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la dynamique collective</li> <li>• Eclairer les élus au CVS sur leur rôle et le fonctionnement en s'appuyant sur la réglementation</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir ou consolider des compétences concernant la fonction de représentant</li> </ul>
<p><b>Coordination pédagogique et intervention</b> Sandra THOMAS, directrice CREAM-IOI</p> <p><b>Validation de la formation</b> Attestation de présence délivrée par le CREAM IOI</p> <p><b>Coût</b> 1200€ / jour TTC</p> <p><b>Accessibilité de la formation</b> Nous contacter si besoin d'adaptations spécifiques</p> <p><b>Contact</b></p> <p> <b>02 62 92 99 44</b></p> <p> <a href="mailto:contact@creai-oi.fr">contact@creai-oi.fr</a></p>	<p><b>Objectifs opérationnels/ compétences développées</b></p> <div data-bbox="560 389 735 595">  </div> <p><b>1<sup>ère</sup> demi-journée - Etre élu au CVS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Enumérer les activités et les participants du CVS</li> <li>✓ Connaître le fonctionnement et les règles administratives du CVS</li> <li>✓ Comprendre et mettre en œuvre le rôle d'élu</li> </ul> <p><b>2<sup>ème</sup> demi-journée – Organiser un CVS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Savoir préparer un CVS (recueil des questions, ordre du jour)</li> <li>✓ Savoir animer un CVS (la prise de notes et de parole)</li> <li>✓ Savoir restituer un CVS (compte-rendu, communication)</li> </ul> <p><b>Résultats attendus</b></p> <div data-bbox="560 976 703 1144">  </div> <p>À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire la composition, le rôle et le fonctionnement du CVS</li> <li>- Comprendre leur rôle en tant qu'élu ou futur élu</li> <li>- De mettre en pratique des outils pour animer efficacement un CVS</li> </ul> <p><b>Démarche pédagogique</b></p> <p>L'approche donnera une large part à l'expérience et/ou aux questions des participants. Cette approche visera à mettre les participants à l'aise et à favoriser la dynamique de groupe : bouger, s'exprimer, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une charte d'animation et de participation à la formation sera posée.</li> <li>- Des exercices viseront à renforcer l'assertivité et la confiance en soi.</li> <li>- Divers jeux de rôles seront proposés pour favoriser l'analyse et pour faciliter l'aisance dans les situations d'élu/ futur élu.</li> <li>- Apports théoriques et réglementaires sous forme, si nécessaire de FALC (facile à lire et à comprendre), exercices de mise en pratique, échanges.</li> <li>- Exercices à partir d'analyses partagées des documents des établissements ou services.</li> </ul>

### **Préalable**

Prise de connaissance par le CREAI des outils existants dans chaque établissement (règlement intérieur du CVS, précédents ordres du jours, comptes rendus de CVS...)

Adaptation des supports au public et aux membres du CVS

### **Covid et précautions**

Les mesures de distanciation seront respectées.



### **Modalités d'évaluation**

#### **Evaluation des acquis**

Un questionnaire sera distribué en début de formation pour vérifier le niveau de connaissances des participants. Il sera de nouveau proposé en fin de formation pour vérifier le niveau d'acquisition avec le pourcentage de bonnes réponses.

#### **Evaluation de la satisfaction**

Un questionnaire de satisfaction en Facile A Lire et Comprendre sera proposé en fin de formation et en présence du formateur pour recueillir les avis des participants.

**Pour plus de renseignements, merci de contacter  
Secrétariat du CREAI OI**



**Email :** [secretariat@creai-oi.fr](mailto:secretariat@creai-oi.fr) / [contact@creai-oi.fr](mailto:contact@creai-oi.fr)



**Standard :** 02.62.92.97.77 / **Ligne directe :** 02 62 92 99 44

Vous pouvez nous retrouver sur notre site : <https://www.creai-oi.fr/>  
Et nous suivre sur [LinkedIn](#) et [Facebook](#)